

Finances fédérales 1961-62

Jacques Parizeau

Volume 38, numéro 3, octobre–décembre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001853ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001853ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, J. (1962). Finances fédérales 1961-62. *L'Actualité économique*, 38(3), 452–462. <https://doi.org/10.7202/1001853ar>

Commentaires

Finances fédérales 1961-62 Les finances fédérales de 1961-62 révèlent, pour la cinquième année consécutive, un déficit budgétaire. Et le plus récent de la série est aussi le plus considérable. Si les recettes totales se sont accrues de 200 millions de dollars environ, l'augmentation des dépenses est de presque 600 millions, ce qui dépasse tout ce qu'on a pu voir au cours des six ou sept années antérieures.

On sait, depuis déjà quelque temps, que ces déficits ne sont pas le résultat simple d'une récession qui dure : ils relèvent d'un changement profond dans l'organisation des finances publiques au Canada. On est maintenant en mesure d'étudier ces transformations avec une certaine précision. On procédera, dans le travail qui suit, à deux démarches différentes : il s'agira, d'abord, d'étudier les états financiers de 1961-62, pour déterminer de quelle façon l'équilibre a été atteint. Ensuite, une étude sera entreprise pour faire ressortir certaines des causes fondamentales de la persistance des déficits.

* * *

Les recettes budgétaires, en 1961-62, se sont accrues d'une façon régulière, dans le cas de la plupart des postes. Elles reflètent, en définitive, une conjoncture améliorée, un niveau accru de la dépense globale. Seules les rentrées d'impôt sur le revenu des compagnies sont notoirement à la baisse, en raison du bas niveau des profits des compagnies, en 1960 (tableau I).

COMMENTAIRES

On doit noter en outre que, depuis la réduction des taxes d'accise sur les automobiles, ce genre d'impôt a cessé d'avoir de l'importance, sauf en ce qui concerne le tabac ; pour la première fois depuis dix ans, notre présentation des comptes publics cesse donc de comporter la ventilation de ces taxes qui avaient joué un si grand rôle pour restreindre la demande et financer les dépenses militaires pendant la guerre de Corée.

Tableau I
Recettes budgétaires fédérales et déficits, 1956-57 à 1961-62¹
(en millions de dollars)

	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	Différence 1961-62 moins 1960-61
Recettes fiscales							
Impôts sur les revenus :							
- Particuliers ²	1,525.5	1,634.8	1,499.9	1,752.2	1,940.6	2,059.0	
- Sociétés commerciales ³	1,335.6	1,295.5	1,075.9	1,234.2	1,380.1	1,305.0	
Intérêts, dividendes, etc.....	70.4	64.3	61.2	73.3	88.2	115.0	
Total	2,937.5	2,994.6	2,637.0	3,059.7	3,408.9	3,479.0	+ 70.1
Impôts sur les successions.....	79.7	71.6	72.6	88.4	84.9	85.0	
Droits de douanes.....	549.1	498.1	480.5	525.7	498.7	539.0	
Taxe générale de vente ⁴	896.4	879.0	863.1	1,002.7	990.8	1,064.0	
Droits d'accise :							
Spiritueux, malt et bière.....	153.4	171.9	180.8	193.1	199.5	209.3	
Cigarettes, cigares et tabac.....	121.1	131.7	141.0	146.2	150.3	158.3	
(-) remboursements.....	- 3.1	- 3.5	- 5.1	- 4.0	- 4.9	- 4.6	
Total	271.4	300.1	316.7	335.3	344.9	363.0	+ 18.1
Taxes d'accise :							
Cigarettes, cigares et tabac.....	132.3	142.4	148.0	185.5	193.8	221.7	
Autres.....	135.9	107.7	95.2	102.0	95.9	65.3	
(-) remboursement.....	- 1.1	- 0.7	- 2.6	- 0.3	- 1.0	- 11.0	
Total	267.1	249.4	240.6	287.2	288.7	276.0	- 12.7
Autres recettes fiscales.....	18.3	1.5	1.2	—	—	—	
Recettes non fiscales							
Revenus de placement.....	206.6	169.4	221.2	239.7	284.0	305.0	
Recettes postales.....	145.8	152.9	157.5	167.6	173.6	180.0	
Autres recettes non fiscales.....	100.2	103.7	128.6	130.2	142.2	130.0	
Total	458.6	426.0	507.3	537.5	599.8	615.0	+ 15.2
Recettes totales^{1, 2}	5,478.1	5,420.8	5,180.1	5,886.7	6,216.7	6,421.0	+ 204.3
Déficit ⁴	—	37.1	608.2	429.9	334.8	767.4	—

D'une façon générale, d'ailleurs, le régime fiscal est maintenant devenu, au Canada, l'un des plus simples qu'il soit possible de construire. L'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies, la taxe de vente, l'accise sur les spiritueux et les tabacs, et la douane rapportent

1. Source : *Documents budgétaires*, publiés en annexe aux discours sur le budget.
2. Les chiffres ayant été arrondis, le total indiqué peut différer légèrement du total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de vieillesse.

5,556 millions de dollars sur 5,806 millions de recettes fiscales totales, soit 96 p.c.

Cette simplicité de la structure fiscale accroît d'autant la vulnérabilité de l'État fédéral aux pressions qu'exercent les gouvernements provinciaux dans le but d'obtenir une révision du partage de l'impôt sur les revenus. Il n'y a guère de possibilités, pour le gouvernement central, d'amortir les effets des concessions qu'il est amené à faire.

Pour ce qui est des dépenses, l'augmentation de 1961-62 est, avons-nous dit, la plus forte qu'on ait constatée, depuis plusieurs années. Les augmentations les plus considérables ont trait aux charges relatives à la Défense nationale (107 millions), l'assurance-hospitalisation (95 millions), les transports (84 millions), le ministère du Travail (67 millions). Plusieurs de ces dépenses sont liées à de nouveaux régimes de subventions (aux chemins de fer, aux programmes provinciaux d'hospitalisation ou de développement de l'enseignement technique, à l'assurance-chômage). Des augmentations de salaires aux fonctionnaires, de pensions aux anciens combattants viennent accroître les budgets de plusieurs autres ministères (tableau II). Travaillant sur plusieurs plans à la fois, le gouvernement fédéral est manifestement incapable de limiter l'accélération des dépenses. Depuis le dernier surplus budgétaire, le niveau général des dépenses s'est accru de 2 milliards de dollars.

Le financement du déficit de 1961-62 n'a pas, malgré tout, été trop difficile, contrairement à ce qui s'était produit lors de certaines des années précédentes. Les transactions non budgétaires ont dégagé un surplus de 312 millions, grâce essentiellement au remboursement par la Commission d'assurance-chômage du prêt exceptionnel de l'année précédente (67 millions de dollars) et du remboursement par le Fonds des changes de 240 millions de dollars d'avance antérieure. Pendant une partie de l'année, le Fonds des changes a dû vendre une partie de ses réserves de dollars américains pour soutenir le cours du dollar canadien. Cette « heureuse » conjoncture a puissamment contribué à réduire le déficit de caisse du gouvernement fédéral, à 479 millions de dollars.

Des émissions nettes de 857 millions ont été placées sur le marché, dont environ 500 millions d'obligations d'épargne. Comme d'habitude, depuis quelques années, ces dernières obligations ont fourni une fraction telle des besoins financiers de l'État qu'il ne serait plus maintenant

COMMENTAIRES

Tableau II

Dépenses budgétaires fédérales et excédents, 1956-57 à 1961-62¹
(en millions de dollars)

	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	Différence 1961-62 sur 1960-61
- Dette publique.....	534.1	567.4	698.0	783.4	797.2	839.7	+ 42.5
Intérêts sur la dette.....	520.2	539.2	606.6	735.6	756.3	804.0	
- Subventions aux provinces.....	395.4	382.7	467.0	519.0	537.8	540.6	+ 2.8
Indemnités en vertu des accords fiscaux.....	373.5	360.7	431.8	490.2	509.1	502.6	
- Défense nationale ²	1,779.9	1,683.6	1,438.6	1,532.5	1,539.4	1,646.7	+ 107.3
- Santé et bien-être:							
Pensions aux vieillards, aveugles, invalides ³	409.6	513.6	609.0	625.5	643.7	676.0	
Allocations familiales.....	397.5	437.9	474.8	491.3	506.2	520.9	
Assurance-chômage ⁴	74.3	78.5	96.3	121.8	148.8	190.7	
Subventions à l'hygiène.....	36.3	34.6	45.9	46.0	48.0	49.0	
Anciens combattants.....	251.5	277.2	288.8	288.3	292.3	334.1	
Assurance-hospitalisation.....	—	—	54.7	150.6	189.4	284.0	
Autres.....	33.5	38.4	38.9	39.8	40.7	44.5	
Total.....	1,202.7	1,380.2	1,608.4	1,763.3	1,869.1	2,099.2	+ 230.1
- Ressources et développement:							
Pêcheries.....	13.8	16.4	17.5	19.9	19.3	24.3	
Agriculture.....	120.1 ⁵	131.9	208.6	227.5	265.0	289.3	
Mines et relevés techniques.....	35.9	36.1	43.8	54.4	59.0	69.3	
Nord canadien et ressources nationales.....	37.0	49.1	65.2	84.2	84.6	86.5	
Conseil national des recherches ⁶ ... Forêts.....	40.9	43.2	51.5	61.6	73.4	74.0	
Forêts.....	—	—	—	—	10.1 ⁸	15.1	
Total.....	247.7 ⁷	276.7	386.6	447.6	511.4	558.5	+ 47.1
Travaux publics.....	165.3	206.0	221.2	211.7	194.6	193.4	- 1.2
Transports et communications:							
Postes.....	140.0	153.3	157.8	165.8	178.4	188.6	
Services de transport.....	146.6	171.1	223.7	242.3	258.8	342.6	
Total.....	286.6	324.4	381.5	408.1	437.2	531.2	+ 94.0
Autres départements et dépenses:							
Affaires extérieures.....	60.2	60.2	75.5	97.2	103.1	95.0	
Justice et gendarmerie.....	62.4	67.3	75.0	80.2	83.7	95.8	
Perception des impôts.....	61.8	67.7	68.8	68.7	73.3	75.9	
Citoyenneté et immigration.....	44.5	52.4	52.9	54.9	60.6	66.1	
Finances.....	33.5	42.6	50.9	51.7	64.2	85.2	
Commerce.....	17.5 ⁹	17.1	19.9	17.9	21.7	40.0	
Radio-Canada.....	39.3	43.0	62.0	63.9	67.2	77.3	
Contribution à la caisse des pensions ⁴	121.4	78.1	37.7	40.0	41.4	46.9	
Réserves pour pertes sur ventes d'actifs.....	50.0	—	—	—	—	—	
Entreprises de l'Etat.....	11.6	35.7	65.2	54.2	78.9	73.8	
Divers.....	54.8	170.2	76.2	83.9	72.7	123.1	
Total.....	557.0	634.3	584.1	612.6	666.8	779.1	+ 112.3
Depenses totales ³	5,171.7	5,457.4	5,788.3	6,280.8	6,553.5	7,188.4	+ 634.9
Excédents ⁷	306.4	—	—	—	—	—	

1. Source : Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours annuels sur le budget.

2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de Défense.

3. Y compris les versements de la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations, y compris l'assistance chômage à partir de 1956-57.

5. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie Atomique.

6. En 1956-57, en plus du montant ordinaire, comprend un versement spécial de 40.8 millions, et une somme de 50 millions utilisée à réduire le déficit actuariel. En 1957-58, versement spécial de 44.3 millions.

7. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

8. Ces dépenses étaient autrefois imputées au budget du ministère de l'Agriculture et à celui des Ressources nationales.

possible de s'en passer. Le massacre du marché à long terme des obligations du gouvernement fédéral qui a suivi l'emprunt de conversion de 1958, a profondément transformé les méthodes de financement. Le gouvernement s'est limité au court et au moyen terme, a forcé le National Canadien à emprunter à long terme à des taux extravagants (et à rembourser une partie de ses avances) et, pour le reste, a financé la moitié au moins de son déficit de caisse avec des obligations d'épargne.

Ce tableau, brossé à grands traits, de la situation financière fédérale n'est guère brillant. On garde l'impression, au fur et à mesure que les années passent, d'un mouvement inéluctable et difficilement réversible, à moins, soit d'une période de remarquable prospérité qui puisse gonfler soudainement les recettes fiscales, soit d'une modification radicale de l'organisation des finances fédérales avec remise en cause des principes à partir desquels elles ont été aménagées.

* * *

Il est maintenant certain que cette situation, apparemment inextricable des finances fédérales, est due à la forme prise par les relations fédérales-provinciales. Le poste le plus important du budget fédéral cessera, cette année, d'être la Défense nationale. C'est maintenant la somme des transferts aux provinces.

Il s'agit de l'aboutissement d'une tendance récente, ainsi que l'a indiqué le ministre des Finances dans un tableau compilé pour la première fois, à l'occasion de son discours sur le budget. Le tableau qui suit résume certaines de ces données.

Les transferts inconditionnels ont doublé en sept ans et ont changé de forme, les paiements de location étant remplacés par une concession sur les pouvoirs d'imposition. L'entente existante, entre les provinces et le fédéral, prévoit d'ailleurs que de 16 p.c. en 1962-63, l'abattement accordé aux autorités provinciales sur l'impôt sur le revenu des particuliers passera à 20 p.c. en 1966-67.

Pour ce qui est des plans dits conjoints, l'augmentation est étonnante. Les sommes engagées ont été multipliées par sept en autant d'années. Des champs nouveaux ont été ouverts à ce genre d'intervention au fur et à mesure que les autorités fédérales cherchaient à satisfaire des besoins que les provinces considéraient comme spéciale-

Tableau III**Contributions du gouvernement fédéral aux finances provinciales**
(en millions de dollars)

	1956-57	1959-60	1962-63 (estimation)
Transferts inconditionnels	552.6	832.7	980.4
Plans conjoints	111.0	382.8	749.2
Autres	25.7	48.7	64.3
Total	689.3	1,264.2	1,783.9

ment pressants. L'assurance-hospitalisation, qui n'existait pas en 1957-58, a coûté 55 millions l'année suivante, et en coûtera 324 millions au gouvernement fédéral en 1962-63. La construction d'écoles techniques exigera 105 millions, le programme des travaux d'hiver des municipalités, qui coûtait 9 millions en 1960-61, coûtera quatre fois plus cher cette année.

Il est évident qu'un tel rythme de progression ne peut plus se poursuivre indéfiniment. Ce n'est plus seulement l'état de la conjoncture canadienne qui rend la situation du budget fédéral aussi précaire, c'est surtout ces transferts aux provinces qui, s'ils devaient continuer à augmenter, rendraient inextricable une situation déjà très difficile.

Or, ce glissement des ressources fiscales vers les gouvernements provinciaux est un phénomène de très grande importance qui déborde largement le cadre strict du budget fédéral.

À la fin de la seconde guerre mondiale, l'accent de la politique économique avait été mis sur la stabilisation et la sécurité sociale. La Grande Crise justifiait un tel programme, commun d'ailleurs à toutes les démocraties occidentales. La grande masse des investissements étaient engagés par le secteur privé, et n'étaient soumis à peu près à aucune orientation de la part des autorités publiques. Sans doute, reconnaissait-on que les autorités provinciales et municipales sortaient de la crise et de la guerre avec un arriéré considérable de travaux publics. Il semblait, néanmoins, que la croissance assez rapide de l'économie, permettrait d'y faire face sans troubler un ordre basé sur la centralisation à Ottawa des pouvoirs économiques essentiels et des responsabilités principales. Quels qu'aient pu être leurs besoins, les provinces et les

municipalités seront considérées, pendant toute cette époque, comme des agents économiques marginaux.

À mesure que les années passaient, il a bien fallu reviser les positions. Non seulement l'arriéré de travaux publics coûtait cher, mais une profonde révolution s'amorçait dans les besoins sociaux. Cette « société de l'aisance » qui, pendant des années, s'était définie en termes d'automobiles, de réfrigérateurs ou de téléphones par habitant, commence à assimiler à la croissance économique le développement accéléré de l'infrastructure sociale : les écoles, les universités, les hôpitaux ne sont pas seulement agrandis, ils sont aussi reconstruits de fond en comble. Le réseau routier se révélant tout à fait insuffisant, à la suite de l'augmentation du parc automobile, doit être refait d'après des normes différentes et infiniment coûteuses. Les villes, les grandes agglomérations en particulier, doivent entreprendre une réorganisation de leurs services et remodeler les centres, en même temps que la périphérie s'étend à partir de la formule des maisons unifamiliales, c'est-à-dire la plus coûteuse de toutes en terme de travaux publics.

La caractéristique principale de ces transformations est qu'elles sont toutes de la juridiction provinciale. En somme, devant les changements qui se sont produits dans l'échelle des valeurs sociales, ce sont les provinces qui ont dû faire face à la demande. En même temps, le programme de sécurité sociale se complétait, mais faisait intervenir, plus clairement qu'autrefois, les problèmes de juridiction. L'assurance-hospitalisation et l'assurance-santé, en particulier, sont restées du ressort provincial.

Tout ceci a entraîné une augmentation saisissante des budgets provinciaux et municipaux. Au titre des investissements, en particulier, les autorités dites locales dépensent maintenant trois fois plus que le gouvernement fédéral lui-même. Et l'on peut aisément reconnaître l'étendue de la révolution qui s'est produite en constatant que les investissements des provinces et des municipalités représentent maintenant 20 p.c. de tous les investissements publics et privés, au Canada.

Dans ces conditions, le gouvernement fédéral doit non seulement faire face au problème de donner satisfaction aux demandes de fonds qui lui viennent de la base, mais il lui faut aussi redéfinir les données de sa politique économique : est-il encore possible d'assurer seul la stabilisation de l'économie lorsque le centre de gravité des dépenses publiques s'est déplacé à ce point ? Compte tenu, en outre, de l'absence

COMMENTAIRES

d'intégration de la politique des sociétés de la Couronne à la politique économique du gouvernement, n'est-il pas illusoire de songer à une politique anticyclique efficace lorsque les investissements du secteur public échappent maintenant, à raison des trois quarts ou des quatre cinquièmes, au contrôle du fédéral ?

C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter l'expansion prise par les plans conjoints. C'était la seule façon, pour le gouvernement fédéral, de garder une certaine influence sur le type et le rythme de dépenses des gouvernements provinciaux. Et aussi coûteuse que soit cette méthode, elle était le dernier bastion de la centralisation fédérale de l'après-guerre.

L'énorme accroissement des transferts du gouvernement fédéral vers les provinces ne règle pas pour autant les difficultés financières de ces dernières. La dette des municipalités et des provinces s'est, en effet, accrue beaucoup plus rapidement, depuis sept ou huit ans, que celle du gouvernement central, ainsi qu'il ressort du tableau qui suit :

Tableau IV
Dette publique
(en millions de dollars)

	1954	1957	1959	1961	1962
Fédéral	15,466	15,165	17,135	18,637	19,468
Provincial et Municipal ..	5,832	7,880	9,741	11,662	12,553

En somme, la dette des collectivités locales était d'environ 35 p.c. de la dette fédérale en 1954. En 1962, elle atteint les deux tiers de la dette fédérale et continue de s'accroître à un rythme accéléré. D'ici peu de temps, il est certain qu'elle deviendra aussi importante.

Ici encore, rien n'a été prévu pour rationaliser les rapports des divers niveaux de gouvernement entre eux. Le gouvernement fédéral n'émet normalement que sur le marché canadien et détermine une structure des taux d'intérêt. À partir de ces niveaux minima, les collectivités locales se présentent sur le marché en ordre dispersé et le trop plein va se placer à New-York, qui sert, en somme, à régulariser l'extraordinaire pression qui se manifeste sur le marché canadien.



Compte tenu de ces données générales, il n'est pas étonnant que les prévisions budgétaires fédérales, pour 1962-63, aboutissent à un déficit de 695 millions de dollars avant les changements apportés aux lois fiscales. Le gouvernement a continué cependant la politique amorcée au cours des précédents budgets, politique qui vise à établir une structure d'impôt sur les compagnies plus discriminatoire, afin d'encourager l'expansion des ventes, la production de biens qui ne sont pas encore fabriqués au Canada, et la recherche industrielle. D'autre part, les abattements d'impôt accordés pour les personnes à charge sont augmentés. Le déficit budgétaire prévu passe alors à 745 millions de dollars. En somme, tout en essayant de satisfaire les demandes pressantes des provinces et des municipalités, le gouvernement fédéral ne renonce pas à poursuivre les politiques qu'il a déjà amorcées.

C'est dans une telle conjoncture que la Confédération canadienne révèle certaines faiblesses fondamentales. Au point où nous en sommes rendus, aucun ordre de priorité n'existe, dans les dépenses publiques. Chaque gouvernement procède comme il l'entend, et les mesures de contrôle impliquées par les plans conjoints cessent d'être restrictives. Elles deviennent, au contraire, un moyen d'accélérer les travaux et entraînent le gouvernement fédéral dans une spirale de dépenses, où on ne sait plus très bien quel gouvernement a pris l'initiative et quel gouvernement est forcé de suivre.

Sans doute, la seule façon de réduire la pression consisterait à augmenter les impôts, si vraiment le contribuable considère la réalisation de tous les projets actuels comme étant absolument nécessaires. En pratique l'opération est impossible, depuis surtout que le gouvernement des États-Unis a mis sur pied un plan de réduction radicale des impôts sur le revenu. Assez curieusement, c'est au niveau le plus bas de la hiérarchie que, finalement, la pression des programmes de dépenses a enfin provoqué des hausses d'impôt. Les programmes d'emprunt des municipalités et des commissions scolaires étant rigidelement contrôlés par les autorités provinciales, la pression, à cet échelon, a rapidement entraîné des augmentations des taxes foncières.

Dans certaines régions du pays, et dans la Province de Québec en particulier, les augmentations ont été très élevées depuis quelques années. Elles ont eu l'avantage politique de ne pas mettre en cause les

gouvernements fédéraux et provinciaux, et l'inconvénient majeur de porter sur un impôt appliqué au capital, dont les caractéristiques régressives sont bien connues. Le régime des dépenses publiques avait besoin d'une soupape et il l'a trouvée au plus mauvais endroit, au niveau où le désordre et les plus flagrantes injustices sont susceptibles d'apparaître.

En ce sens, le régime général de la fiscalité, de l'agencement des travaux publics et de la sécurité sociale, est entré dans une impasse. C'est, en bonne partie, la raison pour laquelle une Commission Royale d'Enquête sur la Fiscalité a été mise sur pied par le gouvernement fédéral. Il restera à savoir si l'enquête débordera l'organisation des impôts proprement dits, pour définir les données du problème essentiel, c'est-à-dire la coordination des travaux et des responsabilités des divers niveaux de gouvernement. Puisque, à chaque niveau, il est manifestement impossible de tout faire en même temps, un ordre de priorité doit être établi. Il est certain, en outre, que ce travail de coordination ne peut plus être entrepris sur la base d'une centralisation poussée, le poids économique relatif des provinces étant devenu beaucoup trop lourd pour que l'on puisse purement et simplement subordonner les collectivités locales aux instructions du gouvernement fédéral.

D'autre part, il semble exclu que le gouvernement fédéral continue très longtemps son système des plans conjoints. Il y aurait beaucoup à dire pour revenir aux régimes des subventions globales et inconditionnelles, les provinces étant libres d'en affecter le produit comme bon leur semble, plutôt que de faire en sorte que le gouvernement fédéral soit forcé d'étendre, à tout le pays, les exigences de quelques gouvernements provinciaux, et d'amener les autres à engager des dépenses qui ne sont pas urgentes ou nécessaires. À cet égard l'exemple de la route Trans-Canada et celui du programme de construction de routes d'accès aux ressources naturelles sont révélateurs. Pour ne pas perdre les sommes offertes par le gouvernement fédéral, certaines provinces ont dû gonfler un budget de voirie déjà très lourd.

Quant aux demandes futures des provinces, à l'égard d'un nouveau partage plus favorable pour elles des impôts sur le revenu, il n'est même pas question d'y songer. Le gouvernement fédéral ne peut plus rien consentir sous peine de voir une situation précaire devenir incontrôlable.

Ce n'est que dans l'hypothèse d'une réduction radicale des dépenses de la Défense nationale, ou du transfert aux provinces des paiements d'allocations familiales ou de pensions de vieillesse qu'on peut songer à poursuivre plus avant le transfert des champs de taxations amorcé depuis quelques années.

Le problème essentiel reste entier : il faut en arriver à déterminer un ordre de priorité, s'y tenir, et donc accepter de remettre à plus tard certains des projets qui apparaissent de toute part. Nous sommes encore bien loin d'un tel objectif et la crise actuelle des finances publiques devra probablement durer quelque temps encore, avant qu'on en arrive à une telle solution, première étape d'une planification plus générale.

Jacques PARIZEAU

Finances provinciales 1962 Après les changements majeurs survenus l'an dernier dans la politique financière du gouvernement provincial et que nous avons déjà commentés dans ces pages ¹, l'année 1960-61 constitue plutôt une année d'ajustement. Sans doute les transformations tant du côté des dépenses que des recettes y sont-elles encore importantes, mais on sent nettement, après un examen minutieux des tableaux I et II, que le gouvernement provincial, après avoir mis en branle toute une série de mesures financièrement onéreuses, s'est essayé à en limiter les effets sur le déficit budgétaire. Il serait plus juste de dire, du reste, qu'étant donné que certaines de ces mesures lui ont coûté beaucoup plus cher que prévu, il a dû freiner certaines dépenses d'un montant à peu près équivalent, pour maintenir le même total de dépenses.

Si l'on compare, toutefois, les prévisions faites l'an dernier pour 1961-62 aux réalisations probables, l'écart apparent est de 43,6 millions de dollars (dépenses de 837,3 millions à comparer avec des prévisions de 793,7 millions ²). Notons cependant que par suite de la généralisation de la taxe de vente de 2 p.c. sur l'éducation et du transfert de la perception des commissions scolaires au gouvernement provincial, celui-ci a vu ses recettes et ses dépenses hausser d'un montant approximatif de 46,5 millions de dollars. En définitive donc, les réalisations de l'année

1. *L'Actualité Économique*, avril-juin 1961, pp. 155-168.

2. *L'Actualité Économique*, avril-juin 1961, tableau II, p. 162.